Montréal, le 7 mai 2020

Objet : Fonds d'urgence pour l'appui communautaire

Madame, Monsieur,

Nos regroupements représentent des centaines de groupes communautaires de la région de Montréal qui œuvrent chaque jour à l'amélioration des conditions de vie de milliers de personnes, lesquelles sont parmi les plus marginalisées de notre société. Par la présente, nous vous partageons nos grandes préoccupations concernant la distribution du Fonds d'urgence fédéral pour l'appui communautaire par le biais de grandes organisations privées telles que Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne.

Bien que nous ne mettions pas en doute la probité de ces organisations, il est contestable que le gouvernement leur octroie la gestion de fonds publics. En effet, ces organisations privées sont conçues pour réaliser des collectes de fonds auprès, entre autres, de grandes entreprises et corporations dont elles assurent ensuite la redistribution. Or, cette redistribution s'opère selon leurs propres critères, eux-mêmes définis par des conseils d'administration formés de dirigeant.es des grandes entreprises privées du Québec. Le fait que le gouvernement se rapproche ainsi des gestionnaires de ces organisations pour la distribution des 350M$ de ce fonds public amène à questionner la nature de l'affiliation entre ces deux secteurs.

La gestion des finances publiques doit être redevable aux citoyennes et citoyens du Canada, elle doit donc relever de la responsabilité d'une institution publique neutre qu'elle soit fédérale, provinciale ou municipale.

Il est indispensable que l'information concernant ces fonds fédéraux destinés au soutien des organismes communautaires soit accessible et que les modalités et le processus de distribution soient transparents. Nos regroupements s'inquiètent du risque d'iniquité entre les groupes communautaires qui possèdent déjà des liens avec ces organisations privées et ceux qui n'en ont pas.

Nous reconnaissons l'efficacité et la rapidité de la gestion du Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide, cependant le gouvernement doit répondre de la gestion des fonds publics. C'est pourquoi nous demandons aux député.es de s'assurer que :

- le gouvernement s'inspire du mécanisme efficace de gestion mis en place par Centraide, tout en conservant la responsabilité de la distribution de ce fonds public, en déléguant le personnel nécessaire pour assurer cette tâche;
- ou que le gouvernement soit représenté au sein des comités décisionnels de ces organisations privées responsables de la distribution des fonds.

Sincères salutations,

Aurélie Broussouloux
Directrice, Réseau alternatif et communautaire des organismes en santé mentale (RACOR)

Annie Savage
Directrice par intérim, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Anne Pelletier
Directrice, Regroupement des organismes en déficience physique de l'île de Montréal (DéPhy Montréal)

Diana Lombardi
Coordonnatrice, Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS)

Ghislaine Goulet
Directrice, Comité régional pour l'autisme et la déficience intellectuelle (CRADI)

Maryse Bisson
Coordonnatrice, Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)

Marie-Andrée Painchaud
Coordonnatrice, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)

Marjolaine Pruvost
Coordonnatrice, Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida (TOMS)